

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 702

présenté par
Mme Wonner

ARTICLE 1ER QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le secteur de la santé est dans un manque de moyen financier, humain, et matériel, chronique. Les aides sont indispensables pour en assurer sa survie.

Cependant, par cet amendement de suppression symbolique, il convient de noter que sa date d'effectivité le 30 juin 2022, répond plus à un agenda électoral à court terme que d'un besoin structurel sur le long terme.

Les mesures d'urgence sur le secteur de la santé ont agrémenté ce quinquennat, sans qu'aucune réforme de fond ne soit suivie.

Ces aides répondront partiellement à certains besoins immédiats du secteur, mais quelles seront les conséquences sur le long terme?

Le secteur de la santé a besoin de réforme de fond pour sa survie et sa pérennité.